



SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2018

DECLARATION DU CEE SUR SITUATION SUITE CESSION EPI à NEPTUNE

Lors de l'examen du projet de cession d'EPI en 2017, le CEE a demandé un certain nombre d'engagements sociaux. Le CEE anticipait notamment un risque de suppression d'emplois après la cession.

La direction du Groupe Engie a refusé le principe d'un « droit de retour » mais a accepté la possibilité pour les salarié-es de postuler sur des offres d'emplois du Groupe Engie pendant deux ans à compter du 1^{er} mai 2017.

Le CEE dans sa séance préparatoire a pris connaissance de la situation très difficile dans laquelle se trouvent actuellement les salarié-es de Neptune France.

- d'une part, les postes des fonctions centrales sont transférés progressivement à Londres, siège réel du Groupe ;
- d'autre part, les activités des ingénieur-es du sous-sol sont transférées dans les filiales de production vidant, de façon non officielle, les emplois des salariés français. Certains salariés découvrent dans des publications externes les offres d'emplois de leurs propres postes.

Tout cela conduit à l'inévitable : un très probable plan de licenciements en 2019 sur la France. Le bilan social des impacts de cette cession est donc très mauvais.

En conséquence, les membres du CEE demandent à la direction du Groupe Engie d'offrir la possibilité aux salariés qui ont mis pendant des années leurs compétences et leur engagement au service du Groupe Engie d'avoir la possibilité de pouvoir revenir dans le Groupe en ayant connaissance des offres d'emplois, conformément aux engagements pris.

Cela suppose dans un premier temps de mettre en place des référents RH de la DRH Groupe dédiés à ces salariés. Ainsi les salariés qui le souhaiteraient pourraient contacter ces référents RH pour être assistés en vue d'un retour vers le Groupe. Cela permettrait ainsi de rendre efficace la possibilité pour les salariés de postuler et de trouver un poste dans le Groupe.

Ce processus pourrait faire l'objet d'un suivi par le secrétariat du CEE.

En conclusion les membres du CEE s'inquiètent du sort des salariés des entreprises qui ont été vendues notamment le GNL et les cessions qui sont en projet ou en voie de finalisation.

Les membres du CEE souhaitent à l'avenir que les salariés bénéficient de véritables garanties afin qu'ils ne se retrouvent pas licenciés dès les opérations de cessions réalisées.

De telles méthodes correspondent à des plans de licenciements par procuration, permettant au groupe ENGIE qui cède ses activités de ne pas avoir à gérer des plans de licenciements directement et ainsi ne pas ternir son image sociale.